



COMITE DU DEVELOPPEMENT



COMITE MINISTERIEL CONJOINT
DES
CONSEILS DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE ET DU FONDS
SUR LE

TRANSFERT DE RESSOURCES REELLES AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT

1818 H Street, N.W., Washington, D.C. 20433

Téléphone: (202) 458-2980

Fax: (202) 522-1618

Washington, le 21 avril 2002

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

1. Notre réunion d'aujourd'hui a été pour nous l'occasion d'examiner les défis qui se posent pour le développement, et de procéder à des échanges de vues sur un plan d'action pour assurer l'enseignement primaire universel.
2. Nous nous félicitons des très importants progrès réalisés, dans le cadre du Consensus de Monterrey, vers l'établissement d'un nouveau pacte de partenariat entre pays développés et pays en développement, sur la base de responsabilités et d'obligations mutuelles, dans le but d'accomplir des avancées tangibles sur la voie d'une croissance durable et d'une réduction de la pauvreté. Nous saluons les efforts menés par la Banque mondiale et le FMI, en collaboration avec les Nations Unies, pour contribuer à ce résultat. Nous comptons sur ces institutions pour qu'elles poursuivent leur collaboration, et avons bon espoir de consolider ce nouveau partenariat dans le cadre du processus devant aboutir à un fructueux Sommet mondial sur le développement durable.
3. Ce nouveau partenariat pour le développement reconnaît que le processus doit avoir pour point de départ des stratégies de développement contrôlées et conduites par les pays concernés, qui soient l'expression de saines politiques et d'une bonne gouvernance. Il convient d'appuyer ces stratégies par une aide au développement accrue et plus efficace, et par des efforts redoublés pour intégrer les pays en développement à l'économie mondiale. Nous sommes déterminés à assurer la mise en œuvre de ces stratégies et partenariats, tels que le NEPAD, dans le cadre de l'intensification des activités qu'appellent l'application du Consensus de Monterrey et la réalisation des Objectifs de développement du millénaire¹; nous passerons régulièrement en revue les progrès réalisés à cet égard lors de nos futures réunions. Nous nous félicitons de l'engagement pris à Monterrey par un certain nombre de bailleurs de fonds d'accroître leur aide publique au développement.

¹ Objectifs énoncés dans la Déclaration du millénaire des Nations Unies, adoptée le 8 septembre 2000 par les chefs d'État et de gouvernement dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies.

4. L'approche du CDI/DSRP sert de plus en plus de base uniforme à la mise en œuvre du nouveau partenariat à l'échelon des pays. Tout en reconnaissant qu'il y a encore moyen d'améliorer les choses dans ce domaine, nous partageons l'évaluation positive qui a été faite des mesures prises à ce jour, particulièrement pour renforcer la prise en charge du processus par les pays. Nous espérons que des progrès continueront d'être réalisés vers l'élargissement des processus participatifs d'élaboration et de suivi des DSRP, vers la mise en œuvre de politiques de croissance profitables aux pauvres, vers l'amélioration de la collaboration dans la perspective d'une gestion renforcée des dépenses publiques et d'une meilleure analyse de l'impact des mesures sur la pauvreté et dans le domaine social, et, au niveau des organismes de développement multilatéraux et bilatéraux, vers une meilleure harmonisation entre leurs programmes et les stratégies suivies par les pays.

5. Nous réaffirmons notre plein appui au programme d'activités actuellement mené en vue d'harmoniser les politiques et procédures opérationnelles des organismes bilatéraux et multilatéraux, de manière à rendre l'aide plus efficace et rationnelle. Nous nous engageons à prendre des mesures supplémentaires pour rationaliser ces procédures et ces règles durant la période menant au forum de haut niveau prévu pour le début de 2003.

6. Les faits démontrent qu'une aide efficace à l'appui de saines politiques et de solides institutions peut procurer d'importants avantages sur le plan du développement. Il importe de prêter une attention accrue au renforcement des institutions et des capacités, ainsi qu'au calendrier et à l'échelonnement du processus de réforme. Nous soulignons l'importance d'une focalisation accrue sur les résultats, élément dont peuvent tirer parti les pays pour concevoir et mettre en œuvre leurs stratégies et les bailleurs de fonds et organismes de développement pour renforcer et répartir leur appui. Nous demandons à la Banque mondiale de faire rapport, à notre prochaine réunion, sur les efforts qu'elle entreprend à cet égard. Nous souhaiterions également être informés des efforts actuellement menés pour travailler d'une manière plus efficace avec les pays à faible revenu peu performants.

7. La croissance économique suppose un secteur privé solide et dynamique et un climat porteur de nature à encourager l'investissement, l'esprit d'entreprise et la création d'emplois. Cela dit, il ne suffit pas de renforcer le secteur privé des pays en développement si des progrès complémentaires ne sont pas faits pour intégrer ceux-ci au système commercial mondial. C'est pourquoi nous approuvons résolument l'appel qui a été lancé à Monterrey en vue d'assurer une forte cohérence entre l'aide au développement et les politiques commerciales. Nous appelons de nos vœux une accélération des efforts tendant à la réduction des barrières commerciales (y compris les subventions ayant des effets de distorsion sur les échanges), et invitons la Banque et les autres institutions à fournir un appui accru afin d'aider les pays en développement à surmonter les obstacles d'ordre stratégique, institutionnel, social et infrastructurel qui les empêchent de tirer pleinement parti des fruits des échanges mondiaux.

8. L'éducation est l'un des moyens les plus puissants de réduire la pauvreté. Nous approuvons résolument le plan d'action présenté par la Banque comme point de départ pour forger un consensus au plan international en vue de faire de l'enseignement primaire pour tous une réalité d'ici à 2015. Nous nous félicitons notamment du fait que ce plan d'action est

conforme au nouveau partenariat pour le développement fondé sur les principes de responsabilités et d'obligations mutuelles. Nous invitons la Banque à continuer de collaborer avec l'UNESCO et les autres organismes concernés. Nous encourageons l'ensemble des pays à faire de l'éducation un élément central de leurs stratégies de réduction de la pauvreté, à réformer leurs politiques éducatives en vue d'assurer l'achèvement par tous des études primaires, et à suivre les progrès des objectifs de 2015 en matière d'éducation, dans le contexte d'une focalisation accrue sur les résultats obtenus. Nous nous engageons pour notre part à travailler ensemble d'une manière bien plus cohérente pour aider à réaliser ce processus et à fournir les ressources supplémentaires voulues au plan intérieur et extérieur. La Banque et les autres parties prenantes doivent redoubler d'efforts pour que l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, qui figure au nombre des Objectifs de développement de la Déclaration du millénaire, soit une réalité en 2015. Nous passerons en revue les progrès dans ce domaine à notre prochaine assemblée.

9. Au terme de l'examen consacré à cette question, nous nous félicitons des progrès réguliers auxquels a donné lieu l'Initiative PPTE. Nous demeurons résolus à ce qu'elle soit mise en œuvre de manière énergique et financée dans son intégralité. Pour nous, l'objectif reste de permettre aux pays pauvres très endettés de sortir à bref délai et durablement d'une situation d'endettement insoutenable. Nous faisons observer que, dans le cadre des principes directeurs en place, un allègement supplémentaire peut être apporté, au cas par cas, au point d'achèvement. Pour que le processus soit couronné de succès, il faudra que les PPTE s'engagent de manière durable à améliorer leurs politiques et leur gestion de la dette, et que la communauté des bailleurs de fonds continue de fournir un financement concessionnel adéquat et approprié. Nous étudierons comment faire en sorte que la dette demeure à un niveau tolérable, ainsi que les implications financières et l'action à mener pour ce faire, lors de la prochaine assemblée.

10. Nous avons examiné, pour finir, un rapport d'avancement sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Conscients des risques graves soulevés par ces activités, nous nous félicitons des plans d'action établis d'un commun accord par la Banque et le FMI, ainsi que du renforcement de la collaboration avec les autres institutions. Nous encourageons la Banque et le FMI à continuer d'intégrer ces questions dans leurs activités de diagnostic, conformément à leurs domaines de compétence respectifs, et demandons instamment un effort accru d'aide au renforcement des capacités pour permettre aux pays de mieux faire face à ces problèmes.

11. La prochaine réunion du Comité est prévue pour septembre, à Washington.